

REPUBLIQUE POPULAIRE
DU CONGO

MINISTERE DE LA JUSTICE
ET DU TRAVAIL

DIRECTION GENERALE DU
TRAVAIL

DECRET N° 77/58 du 24/1/77
M.J.T. D.G.T. D.C.G.P.C.E 41/8

Portant intégration et nomination de Monsieur LIWANGA VAKAZY Zéphirin dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES ;

(ISAS :)

D.F.

C.F.

(/u La Constitution du 24 Juin 1973 ;

(/u la loi 15-62 du 3.2.62 portant statut général du Travail de la République Populaire du Congo ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 60-90 du 3.3.1960 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A1 des Services Techniques ;

(/u le décret n° 62-130/MP du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62-195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;

(/u le décret n° 62-197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15-62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62-198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires de la catégorie A ;

(/u le décret n° 63-81/FP-BE du 26.3.63 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 & 8 ;

(/u le décret n° 63-50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements

(/u le décret n° 74-470 du 31.12.1974 abrogeant les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le Protocole d'Accord signé le 5.8.1970 entre la République Populaire du Congo et l'URSS ;

(/u l'Acte n° 44/EMSR du 12.12.1975 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Président du Conseil des Ministres de la République Populaire du Congo ;

(/u le décret n° 75-541 du 18.12.1975 fixant la composition du Conseil des Ministres de la République Populaire du Congo ;

(/u la lettre n° 1858/BB du 15.9.1976 du Directeur Général des Services Agricoles et Zootechniques transmettant le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

DECREE :

ARTICLE 1er. En application des dispositions combinées du décret 60-90 du 3.3.60 et du Protocole d'Accord signé le 5.8.1970 susvisés, Monsieur LIWANGA VAKAZY Zéphirin, né le 17.12.1947 à Brazzaville,

titulaire du diplôme d'Ingénieur Hydrotechnicien délivré par l'Academie d'Agriculture de BIELORUSSIE décorée de l'Ordre de la Révolution d'Octobre et de l'Ordre du Travail et du Drapeau Rouge, est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture) et nommé Ingénieur Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2. L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de l'Economie Rurale.

ARTICLE 3. Le présent décret qui prendra effet à compter du 15 Septembre 1976, date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Président du Conseil des Ministres ;

Brazzaville, le 24 Janvier 1977

Le Ministre de l'Economie Rurale.

Commandant Louis SILVAIN GOMA.

M. MOUAMBENGA.

Le Ministre des Finances,

Le Ministre de la Justice et du Travail

A. P O A T Y.

P. N GAKA.

AMBULATIONS :

JORPC	1
DGT.DCGPCE	5
D.F.	3
C.F.	1
BST.DGT.	1
DGS/AF	1
MENR	1
DOSSIER	3
SGCM/BC	1
INTERESSE	1